

Le 22 mai 2019

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDÉ ET COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal, Québec, H4Z 1A2

OBJET : 3^{ième} Demande amendée d'Intragaz, société en commandite (« Intragaz ») afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements dans le but d'accroître la capacité du site d'emmagasinage de Pointe-du-Lac (le « Projet ») et demande d'examen d'un projet de construction de pipeline (Phase 2)
Dossier de la Régie : R-4034-2018
Notre dossier : 0127824.0009

Chère consœur,

Par la présente, nous déposons, sous la cote Intragaz-7, Document 1, les réponses aux engagements souscrits par Intragaz lors de la séance de travail téléphonique tenue le 15 mai 2019, à la demande de la Régie de l'énergie (la « Régie »), relativement au dossier mentionné en titre, et ayant porté sur une liste de sujets qui nous a été transmise par la Régie le 10 mai dernier.

Nous déposons également sous pli les pièces auxquelles réfèrent ces réponses aux engagements, soit les pièces Intragaz-7, Document 1.1, Intragaz-7, Document 1.2 et Intragaz-7, Document 1.3, ainsi que les pièces révisées Intragaz-5, Document 1, Intragaz-6, Document 1.5 et Intragaz-6, Document 1.7.

Les douze (12) exemplaires de ces réponses et pièces seront transmis à la Régie par notre cliente.

Eu égard à la pièce Intragaz-6, Document 1.7, maintenant révisée, nous réitérons que celle-ci fait l'objet d'une demande d'ordonnance de confidentialité (affidavit de M. Rock Marois du 15 avril 2019).

Notre cliente s'est efforcée de déposer ces réponses dans un court délai afin que la Régie puisse disposer des informations requises le plus rapidement possible. À cet égard, nous réitérons qu'une décision de la Régie doit être obtenue dans le présent dossier le plus rapidement possible et avant la fin du mois de mai 2019 afin que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles puisse disposer d'une période de temps raisonnable pour émettre son autorisation, le cas

échéant, le tout dans le respect de l'échéancier du Projet et afin qu'Énergir et sa clientèle puissent profiter des économies dès l'hiver 2019-2020.

Nous demeurons disponibles pour toute question concernant les présentes.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

Adina Georgescu
ACG/